

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS202

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 38

Compléter l'alinéa 54 par les mots :

« pour les médicaments faisant l'objet d'un cadre de prescription compassionnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.